

LE MARIAGE D'UN JEUNE HOMME IDEALISTE AVEC UNE JEUNE FILLE MATERIALISTE

Un jeune homme, épris d'idéal, prend en mariage une jeune fille qui, fortement enracinée qu'elle est dans le matériel, s'avère sans compréhension pour son sentiment. Cela survient bien plus souvent qu'on ne le croit. La déduction naturelle en fournit exactement l'explication. Plus l'idéal d'un jeune homme est grand, *moins* il reconnaîtra les déficiences spirituelles de l'autre sexe. Il ne verra en la femme que l'incarnation de l'idéal, telle qu'elle *devrait l'être* en réalité. Mais, le plus souvent, comme il se trompe ! La compréhension lui vient alors dans le mariage, ou par différentes expériences de la vie.

Que, par ailleurs, une jeune fille enracinée dans le matérialisme ne souhaite pour elle-même aucun autre compagnon dans l'existence aussi commode qu'un idéaliste de ce genre, cela est facilement explicable, pourvu que les conditions économiques de part et d'autre coïncident avec les calculs. Par impulsion naturelle, elle cherchera à gagner l'homme idéal sans vouloir en cela quoi que ce soit de mal, ni avoir aucune intention de lui nuire.

Différents éléments, de son côté, peuvent remporter la décision, soit le froid calcul, soit l'appétit sensuel, mais aussi et surtout le désir de vouloir être "femme". Mais tout cela n'est pas soutenable pour garantir le fondement et la durée d'un mariage. Naturellement, de nombreux cas inverses se présentent, où les jeunes filles sont victimes tandis que les jeunes gens et les hommes sont enracinés dans le matériel.

C'est alors que la désillusion arrive très vite. L'élément matérialiste devient railleur et veut détruire l'idéal chez l'autre, par les moyens les plus dénués d'égards et les plus insensibles. Dès que l'élément matérialiste sent pouvoir exercer une puissance contre la Lumière, contre l'idéaliste, la haine grandit lentement, même particulièrement là où il n'y avait qu'amour imaginaire ou encore indifférence. La loi et la conscience du mariage lui donnent cette puissance.

Chez deux parties dissemblables, c'est là un développement tout naturel, très souvent inconscient et involontaire de la part de chacune. En cela réside la conséquence inéluctable du face à face d'un bas niveau spirituel avec un niveau spirituel plus élevé, ou d'un plus sombre vis à vis d'un plus lumineux, et ainsi dès que la partie la plus sombre sent qu'elle ne peut s'associer à l'esprit plus élevé de l'autre. La partie sombre est renforcée et excitée par les centrales de forces obscures avec lesquelles elle est reliée par la loi de la force d'attraction des semblables*. (* « Dans la Lumière de la Vérité », conférence « Destin »)

Mais l'augmentation de la haine en arrive finalement à l'injustice brutale, en raison de

l'étroite cohabitation conjugale et dans la conscience que, dans le mariage, la même puissance est également attribuée de par la loi à la partie idéaliste. Du fait que l'élément idéaliste ne combat pas avec les mêmes armes que l'élément matérialiste, qu'il ne pense en premier lieu que du bien des autres et qu'il reste toujours effacé dans sa conviction fondamentale, il lui fallait jusqu'ici se trouver presque toujours vaincu, le monde extérieur ne reconnaissant que le matériel comme existant à bon droit.

Un cas doit maintenant être extrait de ce terrain.

Un homme marié, jeune et idéaliste, se consacre aux affaires, donc à un terrain qui porte en soi de subtils champions de l'obscurité matérielle. Dans cette branche, un homme jeune ne va pas loin avec ses sentiments et ses buts idéalistes. Il est exploité sans scrupules par des gens qui guettent l'occasion de lui donner une poussée le projetant dans la boue de la rue, dès qu'il ne pourra plus leur offrir aucun avantage.

Pendant qu'ils papillonnent autour de lui, calculant pour exploiter sa naïveté, ils préparent avec sagacité et en détail une occasion de ce genre, et pour cela, leurs mains ont déjà levé la pierre pour s'associer aussitôt au premier jet qui devra l'atteindre en provenance d'une noirceur quelconque, dès que sa confiance recevra un coup de l'humanité aux paroles de laquelle il croyait en toute innocence. Lancer en même temps, telle est la meilleure défense pour ceux qui ont eux-mêmes quelque chose à craindre, sitôt que leurs faits et gestes arrivent à la lumière. Il en va ainsi partout, en des milliers de cas.

L'homme matérialiste, qui calcule sans égards, témoigne toutefois ainsi de la Lumière, en s'opposant de façon instinctive à l'idéal avec une insouciance due à la mésintelligence, car il lui fait reconnaître son incapacité à prendre son envol vers une telle hauteur. On peut voir à présent une telle évolution naturelle préluder aux drames de nombreuses vies humaines.

Dans de tels cas, l'action proprement dite ne se laisse pas trop attendre elle aussi, ainsi qu'il advient dans ce cas qui est pris ici comme exemple. Le développement apparent dans l'expérience terrestre ne sera considéré que plus tard, pour chercher les interactions.

Bien des personnes, ayant des biens et des marchandises de ce jeune homme, ne payaient pas au terme convenu, si bien qu'il en arrivait lui-même à des difficultés. Ces personnes, toutefois, promettaient fermement de s'acquitter à une date déterminée plus lointaine. Dans sa bonne foi, le commerçant laissait à sa femme ce dont il avait besoin lui-même. Ce faisant, il tomba simultanément entre les mains de deux usuriers habiles, eux-mêmes pleinement conscients de leurs torts tout en respectant *apparemment* toutes les lois. Ils calculaient donc tout au préalable avec un préjudice et pouvaient par là se tenir prudemment *au-dessus* des lois, comme le font tous ceux qui *veulent* d'abord l'injustice ! En guise de gage,

ils exigeaient « pour la forme » l'hypothèque de meubles et faisaient observer comme il est particulièrement d'usage sur ce point que cette « forme » ne signifiait parfaitement rien pour la suite. L'homme pouvait supporter l'énorme garantie de dédommagement pour la « complaisance » si ...ses débiteurs payaient.

Mais les débiteurs ne payèrent *pas* ; or le jour prévu pour le règlement approchait et il ne disposait d'aucune provision pour la traite qu'il avait donnée. L'homme se voyait obligé de mettre en vente des objets pour assurer le prêt. Il pouvait vraiment disposer librement de ceux-ci, et sa femme aurait pu aussitôt produire davantage avec facilité grâce à la fortune de sa mère qui lui appartenait déjà en grande partie. *Selon leurs précédentes conversations, le mari pouvait en disposer et en décider lui aussi.*

Provoquée par le point de vue matériel de la femme, contraire à celui de l'homme, une série de scènes de genre avaient surgi malgré cela. Ce sont des scènes comptant parmi les moins réjouissantes du mariage, sans que le souci du pain quotidien soit en jeu. L'homme se décida par conséquent, indépendamment d'elle, à aller éponger la dette par le travail dans une autre ville. L'échéance arrivait. Les deux usuriers ne voulurent cependant pas attendre sans avoir reçu un dédommagement vraiment énorme en regard de la somme prêtée. Ils portèrent plainte en vue de la saisie des objets pris comme caution "pour la forme" et dont la valeur leur promettait un gain triple, ce par quoi ils gagnaient évidemment bien plus encore que ce qu'aurait pu donner un droit à l'indemnité.

Dans son orientation matérialiste, la femme déclara par contre sans hésiter que les objets mis en vente appartenaient à sa mère, et que son mari n'avait nullement le droit d'en disposer. Ce qui l'incitait à agir ainsi, c'était qu'elle ne voulait pas voir tomber aux mains des usuriers trois fois la valeur d'une somme minime. Elle avait l'intention d'amener ainsi les usuriers à attendre encore quelques temps, ce qui pourrait peut-être permettre au mari de trouver un moyen de rembourser la dette.

Questionné dans l'autre ville sur l'affirmation de sa femme, le mari s'imaginait que celle-ci avait réfuté ses déclarations, et gardait le silence car il ne voulait pas l'abandonner à la punition d'un parjure. Pour cette prétendue fraude, il fut aussitôt arrêté et ne put de ce fait se concerter avec sa femme. L'hypothèse du parjure prolongeait aussi son silence.

Arrivé à ce point, les usuriers eux-mêmes éprouvèrent un sentiment humain, et proposèrent à la femme de se porter garante du fait que son mari rembourserait en l'espace de *dix années* la somme en proportion moins importante devant les centaines de dettes encore à payer. Quant à eux, ils n'avaient de toute façon déposé *aucune* plainte mais, par suite des déclarations contradictoires de l'époux durant la simple action au civil, les actes du procès

civil avaient été transmis automatiquement au procureur de la République et cela sans aucune intervention des deux créanciers et contre leur propre volonté.

Le procureur lui-même convoqua exceptionnellement cette femme avant la constitution d'une plainte, et l'exhorta à plus d'humanité en assumant cette légère garantie auprès des créanciers. Il la rendit surtout attentive aux suites imprévisibles pour son mari, dans l'avenir, si elle persistait dans son point de vue douteux.

Par une seule parole correspondant à la vérité, elle pouvait orienter tout vers le bien, cependant elle n'en fit rien.

L'antagonisme croissant entre l'intellect humain matérialiste et l'idéaliste est maintenant plus distinct. Il devait aboutir par la victoire de l'intellect ; le milieu ambiant, prédominant jusqu'ici sur la terre étant de *même espèce*, n'en avait par conséquent que plus de compréhension.

La femme était allée prendre conseil auprès d'un parent éloigné aux principes matérialistes plus accentués encore. A cause de ses opinions, il haïssait depuis toujours l'idéaliste ; en agissant ainsi, elle suivait ses inspirations qui n'étaient pas que pour la première fois dommageables pour son mari.

Malgré son sentiment humain, le procureur ne pouvait plus de ce fait qu'accomplir son devoir d'état.

Le jeune homme devait donc être accusé et condamné suite à la réclamation du premier usurier de l'escroquerie. Il fut toutefois annoncé avant le verdict que le deuxième cas inclus dans la plainte ne devait pas être tenu pour une récidive mais pour un événement se déroulant simultanément et dans les mêmes conditions. Mais quand la réclamation du second usurier arriva en audience, le cas fut considéré comme une récidive bien qu'entre temps le condamné était resté incarcéré. En réalité, il s'agissait au fond de faits simultanés, divisés en deux branches, exclusion faite de ce que le jugement résultait d'une fausse hypothèse. L'homme était ainsi puni une deuxième fois. Il parvint à éponger les dettes par la suite, si bien qu'il ne subsista plus aucun préjudice, sauf pour lui-même.

Il est à peine nécessaire d'indiquer de quoi cela témoigna pour l'opinion terrestre de l'intellect humain limité. Un tel homme est, a priori, abandonné sans condition à la malveillance, et bien plus encore, au premier compagnon des ténèbres venu, qu'il soit esclave de l'envie, de l'avarice, de la cupidité, de la propension au dénigrement ou de tout autre vice de l'humanité, considéré de nos jours comme une inoffensive malhonnêteté non compromettante.

Un seul mot de ce compagnon des ténèbres sur le soi-disant « passé terrestre » de l'autre, et ce dernier n'est pas seulement aussitôt condamné moralement, mais aussi lourdement lésé économiquement, si il n'est pas même totalement ruiné.

Par sa bonne volonté et son application, l'homme en question parvenait souvent à s'élever réellement et devenait considéré et respecté, et cela jusqu'à ce qu'il éveille pour une raison ou une autre l'envie ou l'irritation d'un ténébreux « homme d'honneur » quelconque, d'un stupide petit-bourgeois ou d'un moderne pharisien. Sans scrupule ni considération, ce dernier utilisait l'arme si commode pour faire de l'homme sa victime.

Mais à présent se révèle pleinement, et à ne pas s'y tromper, la force motrice des courants ténébreux; car c'était l'épouse même qui fouaillait sans relâche son mari en toute occasion, en utilisant les menaces de flétrissures publiques pour le contraindre à ne jamais la quitter et à rester dans ses lubies qui avaient crû démesurément pendant toute la durée de son service au Front du travail. Cette bien triste image se montre en petit ou en grand sitôt que la puissance illimitée purement matérielle dépasse celle de l'idéal. La haine des ténèbres s'exprime pleinement envers tout ce qui n'accepte pas de suivre la même direction.

Au premier venu, la femme se complaisait, à toutes les occasions et avec un soin particulier, à confier le pénible sort qu'*elle* avait sur terre, et lui décrivait à sa manière à elle les incidents. Elle chercha convulsivement *ainsi* durant des dizaines d'années à éveiller la sympathie auprès de gens qui ne lui en auraient jamais témoigné sans cela. La destruction de son mari devint son jeu favori, tandis qu'elle s'entourait elle-même de la gloire de la patiente paisible vivant auprès d'un tel homme. Cependant, malheur à lui s'il parlait de séparation.

L'or apparent, dont elle recouvrait sa vie intérieure obscure, restait rarement sans effet sur son entourage, lequel faisait confiance à ses déclarations mensongères, bien facilement compréhensibles pour lui.

Les effets secondaires des caractères différents, devenant toujours plus hostiles ne doivent pas être pris en considération. Il est seulement naturel qu'ils se développent plus âprement sous une telle pression permanente, et se raidissent l'un envers l'autre, si l'un n'est pas étouffé par l'autre. Finalement, la fêlure devient une fente béante. Qu'un incident si malsain ne puisse se développer que sur la fange des fausses opinions est facile à constater. Une telle plante donne cependant des fleurs bien plus loin car, sans jamais de repos, toutes les ténèbres exigent la destruction et actionnent leurs instruments en les fouaillant à travers l'existence terrestre.

Dans l'impossibilité de se séparer de cette femme, et par un redoublement d'application, il cherchait à élever ses revenus afin d'avoir autant que possible la paix à la maison en soulageant sa femme dans les soins du ménage, et pour se rendre le plus possible indépendant.

Sur le conseil d'un ami, à l'habileté et au savoir-faire de qui il faisait pleinement

confiance ainsi qu'à sa parole, l'homme en question plaçait son épargne dans la fondation d'une société à l'étranger, sans plus se préoccuper lui-même de cette fondation. En peu de temps, celle-ci éprouvait des difficultés de paiement. L'homme y subissait, hors de son fait, de grosses pertes. Suivant les lois bonapartistes encore en vigueur dans ce pays, les *fondeurs* sont considérés pendant un temps comme *responsables* pour toute l'entreprise.

Mais l'ami de notre homme si confiant était un ambitieux de la plus belle espèce. Sous couvert de respecter superficiellement toutes les lois, il ne pensait qu'à son propre avantage, sans aucune considération pour autrui. Aussi avait-il constitué, lors de cette fondation, un fonds trop faible qui ne résisterait aux tempêtes du premier développement. Lors de la faillite de cette société, les statuts furent considérés, après vérification, comme malsains, et les *fondeurs* furent appelés à rendre des comptes. L'homme, n'ayant fait qu'investir son argent, ignorait tout des statuts et de la marche de l'affaire. Il ne vivait pas lui-même dans ce pays. Il ne donna pas suite à la sommation de la justice de s'y rendre afin de se justifier, et il avait peu de raison en tous cas de placer une trop grande confiance dans l'exercice de la justice. Purement et simplement, il s'appuyait dans sa réponse sur le fait qu'il avait fait payer la somme par une banque qui apportait elle-même son appui pour cela.

Mais il fut suffisant de savoir, malgré les preuves, que cet homme passait pour « récidiviste » en raison des « escroqueries » précédentes et qu'il était considéré comme complice en tant que co-fondateur, pour également le condamner en son absence. Bien que ne purgeant pas cette peine, il passa simplement malgré cela pour un hors-la-loi auprès de la plupart des gens lesquels, dans leur paresse marquée à réfléchir, ne se forment aucun jugement personnel. Mais également et avant tout, auprès de tant de juges qui, de prime abord lors de l'appréciation de l'affaire la plus innocente à juger, n'accorderont que rarement foi aux déclarations d'un tel homme, tel qu'il en serait dans le plus *simple* des procès. Et tous ses agissements, qui seraient considérés chez d'autres comme tout naturels et innocents, sont à première vue traités avec méfiance et se voient attribuer quelque intention frauduleuse potentielle. Il existe ainsi plus d'une personne « respectable » qui cherche à tirer un impardonnable profit de ces errements.

Nombreux seront ceux qui, sans plus et par simple paresse, prendront pour base la renommée invraisemblable d'un tel homme plutôt que de considérer la personne.

Ainsi en est-il de l'image des formes visibles et des coutumes terrestres.

Et maintenant ? Quel est l'envers de tout cela ? Le regard sur la Justice divine par la Loi de la réciprocité des effets allant fermement Sa propre voie, sans être influencée par la

manière humaine de voir ?

Quelles chaînes de tels paresseux en esprit s'imposent-ils dans l'au-delà ! Quelles répercussions viennent à leur rencontre ainsi également qu'à la rencontre de tous ceux qui, dans leur folle outrecuidance, se risquent à s'estimer plus qu'un tel homme !

Pourtant, tandis qu'ils causent de tels dommages à leur prochain, ils auraient lieu de frémir avec ce qu'ils se créent ainsi ! Dans ces cas là, ce sont *eux* les réprouvés, les abjects déjà condamnés dans l'au-delà par leurs actes, et non pas celui qu'ils cherchent à diffamer et à regarder de haut.

Tout homme qui réfléchit à vrai dire quelque peu, tiendra sans plus l'accusé comme non-coupable dès qu'il apprend la suite de la succession des faits. Il lui témoignera même la sympathie et la compassion la plus vive, contrairement à ceux qui utilisent aveuglément l'apparence extérieure avec une intention malveillante pour causer d'une manière quelconque des dommages aux personnes accablées.

Mais les hommes négligent malheureusement de *vérifier par eux-mêmes* avant de se laisser influencer par les méchants bavardages et les racontars. Bien des fois, des caractères en outre "distingués" prennent plaisir à propager des ragots en tant que mise en garde bien intentionnée. Et de tels cas sont milliers !

Selon la Justice divine, cependant, cette image offre un tout autre aspect. L'unique innocent reste celui qui est déclaré terrestrement coupable et qui est considéré comme tel par les hommes sur la base de ce verdict. Quant à tous les autres, ils se chargent de dettes plus ou moins grandes qui restent à acquitter jusqu'à la plus petite parcelle.

Si l'homme de cette affaire vient à être examiné équitablement un jour, aucune trace de culpabilité ne peut être trouvée *en lui*.

La pensée de causer un dommage à un autre homme ne l'a conduit dans aucun de ses actes. Il ne *voulait* se procurer aucun avantage *avec l'intention de nuire à d'autres*. Même si le compte-rendu qui en est fait en donne l'apparence, *cela n'a pas eu lieu*.

Est véritablement coupable celui qui nuit *intentionnellement* à un autre avec *préméditation*. Ce vouloir seul puise la vie pour la gestation d'un fil de la réciprocité des effets qui doit atteindre un jour l'auteur dans la répercussion.

S'il n'en a pas eu l'*intention*, alors il n'est pas du tout possible qu'il soit coupable. Il ne viendra jamais à l'idée d'aucun homme raisonnable, qui réfléchit calmement, d'appeler *mauvais* un homme ayant, sans aucune intention préjudiciable donc involontairement, entrepris quelque chose qui a des suites fâcheuses et cause des dommages à d'autres. Après avoir suscité des dommages sans intention, un tel homme, contrairement aux autres, s'efforce de tout réparer dès que cela lui est possible.

Mais cela est malheureusement impossible pour les nombreux dommages causés souvent par les conséquences des manières erronées de voir, telles qu'elles sont dépeintes ici.

Maintenant, ainsi que déjà exprimé, il ira de soi-même pour beaucoup. L'homme, dès qu'il pense juste, ne peut *pas* du tout juger faussement. Mais il ne doit pas se contenter du superficiel et doit d'abord fouiller en profondeur pour ne pas s'en tenir à un ouvrage décousu et partial. Cela, naturellement, demande de la peine comme tout ce qui a de la valeur. L'omission d'un tel effort ne nuit en rien aussi longtemps qu'elle ne décide ni pour ni contre. Mais si l'homme s'associe à un avis étranger, ou s'il se forme sa propre opinion, cette omission devient dès lors une faute parce qu'un autre subit directement ou indirectement des dommages.

Et même si il n'en résulte aucun dommage à autrui, la réaction de ce qu'il pensait et condamnait lui-même l'atteint, car cela a bien été vivant en lui et a engendré un fil dont l'effet refluant trouve en lui un terrain de genre identique.

Un fil s'engrène dans l'autre comme dans les roues dentées d'un pignon. Le fil du karma, engendré par l'opinion, trouve alors de nouveau rétroactivement le terrain de même espèce. Ses répercussions sont obligées de porter fruit, c'est à dire qu'elles se répercutent notablement renforcées.

A celui qui tant soit peu parvient à se représenter le déroulement des interactions, il ne sera pas difficile de trouver avec quels fils vivants *la femme* s'est chargée au cours de ces événements, fils qui sont suspendus à elle comme les plus puissantes chaînes.

Elle a à récolter ainsi, de la manière la plus naturelle et de multiples fois, ce qu'elle s'est appliquée à semer.

En cela, personne ne l'enviera, et personne ne pourra non plus la soulager, car les fils ne sont dépendants que d'un homme seulement, de son mari qui pourrait lui pardonner. Ils se sont accrochés et ancrés de trop nombreuses fois dans la matière subtile. Ils se sont empêtrés dans un trop grand nombre de petits et grands événements. Elle a répandu son poison au préjudice de son mari auprès de trop nombreuses personnes desquelles des fils, à chaque fois, ne reviennent pas seulement que vers elle. Comme ces personnes propagent et amplifient aussi de tous côtés ce qu'elles ont reçu d'elle, des cercles s'agrandissent sans cesse et les forces des innombrables fils plus lointains, par lesquels elle continue de tisser, reviennent ainsi à elle en se hâtant.

Le seul pardon de son mari ne peut donc la libérer que pour une faible part.

Mais il lui faut attendre un jour, et subir à son tour jusqu'à ce que le fil le plus éloigné et le plus petit du tissu où elle s'empêtra, et dont elle ne connaît pas tout, soit détaché.

Elle-même ne peut pas obtenir le dénouement pour elle seule car elle est encore dépendante de tous ceux qui se sont laissé induire en erreur par ses mauvaises semences. Il lui faut les aider elle-même à se détacher parmi le flot de ses reproches et de ses inimitiés dangereuses.

Voilà une idée des plus épouvantables pour beaucoup, celle d'une Justice implacable.

Mais les hommes ne le *veulent* pas autrement, car si ils vivaient *intérieurement* selon la Parole de Dieu qui annonce Sa Volonté dans la Création, mettant en garde et guidant avec Amour, ils n'auraient pas d'aussi fausses manières de voir comme le prouvent actuellement la majorité des hommes, et cela depuis des millénaires.

Lors d'un dénigrement et d'un propos malveillant, le préjudice voulu est bien entendu immédiatement visible, car il ne se laisse pas séparer de l'acte. Il en est de même lors d'un vol qualifié ; et lors d'un vol par effraction, c'est encore quelque chose d'autre. Est également un escroc évidemment celui qui vend comme bonne une marchandise de mauvaise qualité, ou atteste comme impeccablement accompli un travail de piètre valeur. C'est aussi une escroquerie quand quelqu'un cherche à obtenir un travail ou une position, ou seulement la confiance d'un autre, et déclare qu'il peut fournir correctement quelque chose qu'il ne *connaît* vraiment que fort peu ou qu'il ne domine que pour une faible part. En tout cela, et de prime abord, réside déjà la propre conscience d'une duperie. Et c'est *cela* que le fil relie à la fâcheuse répercussion. Uniquement en *ce* processus réside la preuve de la véritable faute ! C'est *seulement ceux-ci qui ne subsisteront pas* devant le tribunal de Dieu. Le Jugement et aussi l'accomplissement résident uniquement dans l'interaction. Dans Sa spontanéité vivante, le Créateur énonce toujours une sentence. En elle reposent Sa punition, le pardon mais aussi le salaire. Personnellement, Il n'a plus à S'en soucier; car chaque âme est tenue de passer à travers ces répercussions, œuvrant inébranlablement, avant que l'esprit puisse alors prendre son envol vers la Lumière. Ces répercussions apportent l'épuration ou l'anéantissement, toujours selon le propre vouloir de l'homme. Seul l'esprit tout à fait épuré et net, après s'être débarrassé de ce qui est vil, parvient jusque dans le royaume de Dieu.

Par conséquent, que chacun, en s'examinant sérieusement, se frappe la poitrine ! Lequel d'entre vous se tient encore debout, se reconnaissant pur et supérieur aux autres ? Par la reconnaissance exacte viendra l'humilité qui étouffe d'elle-même tout impardonnable orgueil. Là où l'humilité fait son entrée lors de l'examen de sa propre valeur, là, la diffamation ne gagnera aucun terrain et de ce fait, un tel homme se trouve simultanément préservé de lourdes fautes.

Déjà, le Fils de DIEU déclarait jadis à la foule indignée :

- Que celui d'entre vous qui se considère sans péché lui jette la première pierre !

L'humanité n'a jamais pris cette Parole à cœur.

Les accusateurs, de même que les juges, ne sont pas exclus des répercussions. Celui qui, par vanité ou arrivisme, cherche à commettre une faute avec la subtilité de l'intellect sur la base d'articles de lois morts, et sous le refoulement de l'intuition en tant que don le plus élevé de son Créateur, aura à expier *lourdement* dans la Loi de l'interaction. Dans la plupart des cas elle s'abat sur lui ici sur terre, que ce soit déjà dans cette vie-ci ou bien la suivante, dans laquelle il lutte pour la libération. Plus d'une fois, ce rachat doit s'ensuivre également dans la vie de ce que l'on appelle l'au-delà. Il ne peut être question d'aucune ascension tant que cette faute, évaluée exactement selon son espèce dans son plein effet, n'est pas rachetée. L'évaluation de son genre réside dans le degré d'intuition des *deux* parties au moment des faits, tant celle de l'exécutant que celle de la personne atteinte. Les effets ultérieurs d'un tel acte retombent eux aussi sur l'auteur en le chargeant durant son existence *entière*.

Ainsi en va-t-il personnellement pour ces hommes qui, afin d'obtenir très rapidement des promotions ou des distinctions professionnelles, bâtissaient lors du jugement d'un autre homme des constructions intellectuelles uniquement artificielles sans les vérifier attentivement avec la pure intuition.

Si leur propre intuition en était absente, il n'y avait dès lors pas assez de force réelle pour nouer un karma actif. Cependant, toute la force de l'expérience retombe sur les juges qui auront à pâtir de l'exercice défaillant de la juste intuition.

Il en va de même pour ceux qui excluent par paresse cette intuition et se cramponnent uniquement à la forme vide, exactement comme il en est dans la foi aveugle. Ceux-ci, de ce fait, parce qu'ils sont spirituellement morts, ne portent pas assez d'intuition vivante pour se nouer à l'interaction vivante. Mais ils seront atteints pleinement et sans partage par les effets des intuitions du mal qui, durant toute l'existence d'un homme atteint par un tel acte, seront suscités en lui par les répercussions. Abstraction faite totalement des interactions que suscite la participation de leur vanité. Mais si une malveillance voulue, ou une hargne, s'est immiscée dans un jugement et est témoignée à la personne ou à l'affaire, l'effet de cette malveillance, hargne ou usurpation, s'ajoute encore à la pleine force de l'interaction. *Tout* retombe, le mauvais comme le bon. Rien ne reste inexpié dans l'interaction.

Mais, sont encore plus mauvais ceux qui utilisent de tels incidents pour rabaisser continuellement aux yeux des voisins un homme ainsi accablé, ou pour lui nuire de quelque manière. Les interactions d'actes semblables, considérés comme bénins du point de vue terrestre, sont suffisamment pénibles pour *exclure* leurs auteurs *pour toujours* du royaume de

Dieu. On pense alors à la parabole du fils perdu (*le fils prodigue*). Même quand une faute *avérée*, présentée devant la justice terrestre, est condamnée, alors celle-ci devrait être complètement amnistiée après exécution de la peine, si la justice terrestre de même que les hommes veulent parler de *justice* ; car peine signifie expiation et expiation signifie rachat ! Il ne peut en aller autrement, sinon la justice terrestre, comme chaque homme pris isolément, dénierait toute justice.

Ou bien l'homme veut-il, après avoir expié toutes les interactions pesant sur lui, continuer à subsister souillé devant Dieu, comme il le fait sur terre avec ses semblables ?

Dès qu'une interaction accablante est subie, donc qu'une faute est époncée et expiée, celle-ci dès lors n'existe plus, elle doit être complètement effacée. Un tel homme se tient aussi pur devant Dieu que celui qui n'a jamais péché. La faute ne peut plus lui être reprochée après expiation, parce que la Justice divine ne l'admet pas. Tant que l'homme n'est pas capable d'égaliser la Justice divine, il ne sera jamais admis dans le royaume de Dieu ; car il cause par là de lourdes injustices et se charge sans cesse de nouvelles fautes. Il n'a l'occasion de les expier que par la modification de sa manière de penser et *pas autrement*. Il est semblable à l'homme de la parabole à qui le Maître remit sa dette qu'il ne pouvait pas acquitter. Cet homme s'en alla exiger alors de ses propres débiteurs le capital et les intérêts. Eux-mêmes ne pouvant pas payer, il les fit mettre en prison. Son Maître l'apprit et fit venir le valet à qui il avait remis la dette. A cause de la manière de voir de ce dernier, il le fit jeter en prison à son tour.

Le Christ a ainsi vivement mis en évidence la manière erronée de voir des hommes, et Il a vivement mis en garde contre elle. Elle existait déjà autrefois, elle est toujours dominante aujourd'hui. C'est pourquoi chacun doit s'efforcer d'éveiller sa propre faculté de jugement grâce à l'intuition active et l'examen.

Les différences sont immenses entre la Justice divine par la réciprocité des effets et le jugement des hommes de la terre !

Cependant, alors que plus d'un faux jugement est à attribuer à la déficience et à l'insuffisance de l'intellect humain rétréci et lié à l'espace et au temps, le raconter irréfléchi ou malveillant doit être considéré comme une transgression *consciente et voulue* de la Loi divine. Cette transgression ne peut attendre par conséquent aucune atténuation de ses sévères répercussions.

Il y aura des hurlements et des grincements de dents parmi les hordes de ceux qui cherchent sans relâche à s'élever au-dessus de leur prochain au moyen du dénigrement. Dans les interactions, les pierres qu'ils s'efforcent de ramasser contre les autres se transforment en rochers qui constituent finalement leurs tombeaux en les anéantissant, car cette sorte de vermine ne doit pas être tolérée au Paradis.